

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 16 OCTOBRE 2023 INSTALLATION DE LA GOUVERNANCE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHER-CONTROIS

L'an deux mille vingt-trois, le 16 octobre à 16 h 00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes VAL DE CHER-CONTROIS s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, commune déléguée du Controis-en-Sologne, sous la Présidence de Monsieur Jacques PAOLETTI, le Président.

Etaients présents : Les délégués des communes de :

ANGE	BLONDEAU Patrice (<i>suppléant</i>)		SARTORI Philippe
CHATEAUVIEUX	SAUX Christian	NOYERS/CHER	BOUHIER Sylvie
			ROSET Jean-Jacques
		OISLY	FINOT Christian (<i>suppléant</i>)
CHATILLON/CHER	POMA Alain	PONTLEVOY	-----
	LHUILIER Laure	POUILLE	GOUTX Alain
CHEMERY	THEVENET Anne-Marie	ROUGEOU	JOULAN Bénédict*
CHISSAY-EN-TOURAIN	-----		CARNAT Eric
LE CONTROIS-EN-SOLOGNE	GOSSEAUME Thierry*	SAINT-AIGNAN	TROTIGNON Xavier
	BRAULT Jean-Luc		GOMES DE SA Zita
	MICHOT Karine		PAOLETTI Jacques
	MARTELLIERE Eric	SAINT-GEORGES/CHER	ROBIN Jacqueline
	POULLAIN Anne-Laure		VAILLANT Dominique
	CORNEVIN Bernard	SAINT-JULIEN-DE-CHEDON	LEPLARD Michel
	LEGOUY Quentin	SAINT-ROMAIN/CHER	TROTIGNON Michel
	DELORD Martine	SASSAY	CHARLES-GUIMPIED Jean-Pierre *
BARON Hervé	SEIGY	PLAT Françoise	
COUDES	RABUSSEAU Jean-Pierre		
COUFFY	EPIAIS Jean-Pierre		COCHETON Stella
FAVEROLLES/CHER	RACAULT Olivier		
FRESNES	TORSET Philippe		SOMMIER Vincent
GY-EN-SOLOGNE	BAILLEUL Franck		
LASSAY/CROISNE	BAUD Michel (<i>suppléant</i>)	SELLES-SUR-CHER	GAUTHIER Michèle
MAREUIL/CHER	GOINEAU Annick		
MEHERS	LIONS Gilles		CLERC Guillaume
MEUSNES	SERIEYS Véronique (<i>suppléante</i>)		
MONTHOU-SUR/CHER	MARINIER Jean-François		DOUSSAUD Guy
MONTRICHARD-VAL-DE-CHER	HENAUULT Damien		
	LANGLAIS Pierre	SOINGS/EN-SOLOGNE	BIETTE Bernard
	ESNARD Dominique		DELALANDE Anne-Marie
	MOREAU Isabelle	THESEE	CHARLUTEAU Daniel
		VALLIERES-LES-GRANDES	LACROIX Eric*

Etaients absents excusé(e)s :

Les délégué(e)s des Communes de : ANGE : M. BOISGARD Daniel – CHISSAY-EN-TOURAIN : M. PLASSAIS Philippe – LASSAY/CROISNE : M. GAUTRY François – MEUSNES : M. GIBAULT Patrick – OISLY : Mme DANIAU Florence – PONTLEVOY : Mme OLIVIER Christine –

***Sont sortis en cours de séance :** M. CHARLES-GUIMPIED Jean-Pierre (19 h 10) - Mme JOULAN Bénédict (19 h 25) – M. GOSSEAUME Thierry (19 h 30) – M. LACROIX Eric (19 h 50)

Absent(e)s ayant donné procuration : M. PLASSAIS Philippe à M. PAOLETTI Jacques – Mme OLIVIER Christine à M. BRAULT Jean-Luc - * - Mme JOULAN Bénédict à M. CARNAT Eric - M. GOSSEAUME Thierry à M. RABUSSEAU Jean-Pierre – M. CHARLES-GUIMPIED Jean-Pierre à Mme THEVENET Anne-Marie – M. LACROIX Eric à M. CHARLUTEAU Daniel -

Madame COCHETON Stella est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance ce qu'elle accepte.

La loi organique n° 2014-125 du 14 février 2014 encadre le cumul des mandats. Les parlementaires nationaux ont des possibilités restreintes quant au cumul de plusieurs mandats électoraux. Il est désormais interdit à tout député et sénateur d'exercer une fonction exécutive locale.

Ainsi conformément aux dispositions des articles LO 141-1 et LO 151 du Code Electoral, Monsieur Jean-Luc BRAULT, élu sénateur le 24 septembre dernier, a présenté sa démission de son mandat de Président de l'EPCI, tout en restant conseiller communautaire le 6 octobre 2023. Monsieur le Préfet de Loir-et-Cher a accepté cette démission le 9 octobre 2023 et a notifié le jour même son acceptation à l'intéressé.

Dès lors que le préfet a accepté la démission du Président de la Communauté, il convient donc de procéder à son remplacement. En vertu de l'article L. 2122-10 par renvoi de l'article L. 5211-2 du CGCT, l'élection d'un nouveau président de communauté entraîne l'élection de nouveaux vice-présidents, sans que ces derniers n'aient besoin de démissionner.

De ce fait, il est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par un vice-président, dans l'ordre des nominations (article L.2122-17 du CGCT). Il appartient à celui-ci de convoquer le conseil dans la quinzaine, en vue de procéder à l'élection du nouveau président et de l'ensemble du bureau

Monsieur Jacques PAOLETTI, 1^{ER} Vice-président, qui a convoqué le Conseil pour ces élections en remplacement du Président empêché Monsieur Jean-Luc BRAULT, souhaite la bienvenue à l'Assemblée au sein de la salle des fêtes de Contres, Communes déléguée du Controis en Sologne.

Après avoir procédé à l'appel des membres du Conseil communautaire et après une minute de silence en mémoire de Christian GUESNARD, Président du SIAAM de la Vallée du Cher et 1er adjoint de Pontlevoy il demande ensuite au Conseil si des observations sont à apporter au procès-verbal de la dernière séance communautaire. **Le Conseil l'entérine à l'unanimité.**

Il rend ensuite compte de la décision prise par Monsieur Jean-Luc BRAULT, le Président, depuis le dernier Conseil, dans le cadre de la délégation qui lui est conférée.

Décision N° 22/2023

ACTE MODIFICATIF N°1 DU LOT N°2 AU MARCHÉ DE TRAVAUX N°202301BAT-EI PORTANT SUR L'EQUIPEMENT INDUSTRIEL D'UN BATIMENT RELAIS A LE-CONTROIS-EN-SOLOGNE

Un Acte modificatif n°1 au marché sera signé avec l'entreprise **ALPHA SERVICES/SAS VALFROID** –6 Rue René Descartes à La Chaussée Saint Victor (41260), d'un montant de + **150 000 € HT** correspondant à une modification des modalités de répartition de financement du projet. En effet, il était prévu dans les documents de la consultation que l'entreprise fasse son affaire de l'obtention de certificats d'économie d'énergie (C.E.E) et les porterait en diminution de son offre financière. Or, ce montage contractuel ne peut être réalisé : il convient que l'offre financière de l'entreprise corresponde au montant total des travaux et que la Communauté de communes perçoive directement les C.E.E dans le cadre du marché de travaux. Le nouveau montant du Lot n° 2 : Froid – Chauffage- Climatisation – Ventilation - Plomberie s'élève à hauteur de **1 231 974,33 € HT** soit 1 478 369,20 € TTC (TVA 20% : 246 394,87 €). Les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au : Budget Annexe Bâtiments relais – Opération 202301 - Service 6320 – Imputation 2313.

Monsieur Jacques PAOLETTI donne ensuite la parole à Monsieur Pierre LANGLAIS, le doyen d'âge. A ce titre celui-ci prend la présidence de l'Assemblée afin de procéder à l'élection du Président.

Le Conseil communautaire désigne deux assesseurs : Monsieur Eric MARTELLIERE élu communautaire de la Commune de Le Controis-en-Sologne et maire délégué de la Commune historique de Fougères-sur-Bièvre et Monsieur BLONDEAU Patrice, élu communautaire suppléant de la commune d'Angé.

1. ELECTION DU PRESIDENT

Monsieur Pierre LANGLAIS, après avoir constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales est atteinte, invite le Conseil communautaire à procéder à l'élection du Président. Il rappelle qu'en application des articles L.5211-2, L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a alors lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur Pierre LANGLAIS, demande aux conseillers communautaires souhaitant présenter leur candidature au poste de Président de la Communauté de bien vouloir se faire connaître.

Seul Monsieur Jacques PAOLETTI, élu communautaire et maire de la commune de Saint-Georges-sur-Cher se porte candidat. Monsieur Pierre LANGLAIS lui demande s'il souhaite motiver sa candidature.

Déclaration de Monsieur Jacques PAOLETTI

« Je me porte candidat(e) pour la présidence avec pour objectifs de favoriser un travail collaboratif et serein basé sur le respect de la transparence. Pour exercer au mieux les compétences dont est dotée la Communauté, il est fondamental de faire preuve d'unité. Peu importe nos différences, il est important de montrer notre volonté de travailler ensemble pour offrir le meilleur à notre territoire et à ses habitants en continuant dans la même dynamique que celle initiée par Monsieur Jean-Luc BRAULT. Mes priorités seront le développement économique et les services à la population. »

Avant de procéder à l'élection du Président, Monsieur Eric CARNAT, élu communautaire et maire de la commune de Saint-Aignan demande à prendre la parole.

Déclaration de Monsieur Eric CARNAT

« Avant d'élire un nouveau président, je souhaite aborder les raisons de l'absence des élus de la commune de Saint-Aignan notamment au sein de cette assemblée. Les politiques actuellement mises en œuvre ne correspondent pas à notre perception de l'intérêt communautaire. Trop souvent, les débats se focalisent sur des intérêts locaux et des querelles partisans. A ce jour, cette approche fragmentée ne nous permet pas de relever les défis auxquels nous sommes confrontés. Il est nécessaire de mettre en place une politique communautaire bénéficiant équitablement à l'ensemble des communes membres. Nous sommes donc ravis d'élire un nouveau Président qui nous l'espérons saura rassembler les énergies, encourager la collaboration et assurer une vision commune pour un avenir meilleur. Nous aspirons à ce que cela marque le début d'un nouveau chapitre prometteur pour notre territoire communautaire. Aussi, Madame Zita GOMES, Monsieur Xavier TROTIGNON et moi-même sommes prêts à nous engager à ses côtés dans l'intérêt du territoire et de ses administrés ».

Déclaration de Monsieur Jean-Pierre RABUSSEAU, élu communautaire et maire de la commune de Couddes

« Je souhaite rappeler que le Conseil communautaire est l'instance privilégiée pour les débats et les échanges entre les élus et que cela doit le rester. Je demande une politique communautaire équitable pour l'ensemble des communes du territoire : l'implantation de petites entreprises et l'artisanat sont également indispensables aux petites communes. De plus, il est tout aussi important que les habitants de ces communes aient également accès à la culture et aux loisirs, et que les jeunes puissent bénéficier facilement de la formation. Je tiens à souligner que les communautés ont été créées dans le but de servir les communes et leurs administrés. Je pense que d'autres élus partagent tout comme moi ce besoin d'équité de traitement ».

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1 ^{er} Tour de scrutin	Candidat(s)	Nombre de			Suffrages exprimés	Majorité absolue	Nombre de voix	Elu (e)
		Votants	Nuls	Blanc				
	PAOLETTI Jaques	55	3	6	46	24	46	PAOLETTI Jacques

Monsieur Jacques PAOLETTI ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour de scrutin, a été proclamé **Président** et a été immédiatement installé. Il remercie l'Assemblée et indique qu'il mettra tout en œuvre pour défendre le territoire communautaire et sa population. Il indique être satisfait du retour des élus de Saint-Aignan. Il tient à remercier tout particulièrement Monsieur Jean-Luc BRAULT qui a œuvré au quotidien pour l'ensemble du territoire en travaillant sans regarder ses heures et qui a toujours fait preuve d'un engagement sans faille.

Il propose ensuite au Conseil de reconduire la même équipe afin de continuer le travail en cours.

Pour ce faire, il souhaite être entouré des 10 Vice-Président(e)s suivant(e)s :

1. **Madame Stella COCHETON**, maire de la Commune de Selles-sur-Cher : Vice-présidence aux finances qui change d'affectation, ce poste étant occupé par lui-même depuis 2020.
2. **Monsieur Jean-François MARINIER**, maire de la Commune de Monthou-sur-Cher : Vice-président en charge de l'eau, l'assainissement et la Gémapi
3. **Madame Martine DELORD**, élue de la Commune de Le Controis-en-Sologne : Vice-présidence Ressources humaines
4. **Monsieur Christian SAUX**, maire de la Commune de Châteauvieux : Vice-présidence culture
5. **Madame Christine OLIVIER**, élue de la Commune de Pontlevoy : Vice-présidence Enfance-Jeunesse
6. **Monsieur Alain GOUTX**, maire de la Commune de Pouillé : Vice-présidence Gens du voyage
7. **Madame Karine MICHOT**, élue au Controis-en-Sologne, maire déléguée de la Commune historique de Feings : Vice-présidence Aménagement de l'espace

8. **Monsieur Jean-Jacques ROSET**, élu de la Commune de Noyers-sur-Cher : Vice-présidence équipements communautaires
9. **Monsieur Damien HENAULT**, maire de la Commune de Montrichard Val de Cher : Vice-présidence développement touristique fonction occupée depuis 2020 par Madame Stella COCHETON. Celui-ci avait en charge jusqu'alors uniquement le dossier vélo route « cœur de France à vélo »
10. **Monsieur Alain POMA**, maire de la Commune de Chatillon-sur-Cher : Vice-présidence au PCAET et mobilité

Un poste de 11ème Vice-Président sera ouvert à candidature ultérieurement.

2. DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENT (E)S

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L. 5211-10 et L 5211-12 ;
Vu l'arrêté préfectoral n°41-2016-12-19-004, en date du 19 décembre 2016, portant fusion des Communautés de Communes Val de Cher-Controis et Cher à la Loire ;

Considérant qu'en application des articles L. 2122-1, L. 2122-2 et L.5211-10 du CGCT, la Communauté doit disposer au minimum d'un(e) Vice-président(e) et au maximum d'un nombre de Vice-président(e)s correspondant à 30% de l'effectif légal du Conseil communautaire ;

Le Conseil, **à l'unanimité** de ses membres présents, décide de fixer à 11 (onze) le nombre de Vice-président(e)s appelés à siéger au sein du bureau de la Communauté. Il est procédé à l'élection des 10 premiers Vice-Président(e)s, le 11ème Vice-Président(e) sera élu (e) ultérieurement.

Dans ce cadre, sous la présidence de Monsieur Jacques PAOLETTI, il a été procédé ensuite, dans ces formes, à l'élection des Vice-présidents et des membres du bureau.

Le Conseil procède donc ensuite à l'élection des 10 Vice-président(e)s.

3. ELECTION DES VICE-PRESIDENT(E)S

➔ 1^{er} VICE-PRESIDENT(E)

1 ^{er} Tour de scrutin	Candidat(s)	Nombre de			Suffrages exprimés	Majorité absolue	Nombre de voix	Elu (e)
		Votants	Nuls	Blanc				
	COCHETON Stella	55	2	4	49	25	49	COCHETON Stella

Madame COCHETON Stella ayant obtenu la majorité absolue au 1er tour de scrutin, a été proclamée 1^{ère} Vice-Présidente. Elle remercie les élus lui ayant témoigné leur confiance et s'engage à veiller attentivement à la bonne gestion de la Communauté et à œuvrer pour l'intérêt du territoire.

➔ 2^{ème} VICE-PRESIDENT(E)

1 ^{er} Tour de scrutin	Candidat(s)	Nombre de			Suffrages exprimés	Majorité é absolue	Nombre de voix	Elu (e)
		Votants	Nuls	Blanc				
	MARINIER Jean-François	55	1	3	51	26	51	MARINIER Jean-François

Monsieur MARINIER Jean-François ayant la majorité absolue au 1er tour de scrutin, a été proclamé 2^{ème} Vice-Président. Il remercie l'Assemblée et animé de la même motivation s'engage à poursuivre les missions qui lui sont confiées. Témoignant toute sa confiance au nouveau Président, il souligne qu'à ses côtés, l'ambition commune est d'être à la hauteur des défis à relever. Pour une efficacité renforcée des politiques communautaires Il est important de déployer tous les efforts de manière réfléchie et efficace. Enfin il conclut que fort de son expérience de Président d'une communauté de communes pendant 8 ans, conscient de l'engagement que cela exige et malgré parfois quelques divergences, il tient tout particulièrement à féliciter Monsieur Jean-Luc BRAULT pour son investissement personnel pour le territoire communautaire.

➔ 3^{ème} VICE-PRESIDENT(E)

1 ^{er} Tour de scrutin	Candidat(s)	Nombre de			Suffrages exprimés	Majorité absolue	Nombre de voix	Elu (e)
		Votants	Nuls	Blanc				
	DELORD Martine	55	4	7	44	23	44	DELORD Martine

Madame DELORD Martine ayant obtenu la majorité absolue au 1er tour de scrutin, a été proclamée 3^{ème} Vice-Présidente. Elle remercie l'Assemblée mais également Monsieur Jean-Luc BRAUT et Monsieur Jacques PAOLETTI pour leur confiance. Elle souligne que le rôle de Vice-présidente déléguée aux ressources humaines est souvent moins visible mais tout aussi crucial et se déclare satisfaite de pouvoir continuer son travail jusqu'en 2026

➤ 4ème VICE-PRESIDENT (E)

En sus de la candidature de Monsieur Christian SAUX, Monsieur TROTIGNON Xavier, élu communautaire de la Commune de Saint-Aignan, se porte candidat et déclare « Ayant une bonne connaissance du milieu culturel, il est tout à fait possible d'améliorer l'efficacité du travail au sein de la commission culturelle en fédérant tous ses membres. »

1 ^{er} Tour de scrutin	Candidat(s)	Nombre de			Suffrages exprimés	Majorité absolue	Nombre de voix	Elu (e)
		Votants	Nuls	Blanc				
	SAUX Christian	55	0	1	54	28	45	SAUX Christian
	TROTIGNON Xavier						9	

Monsieur SAUX Christian ayant la majorité absolue au 1er tour de scrutin, a été proclamé 4ème Vice- Président. Il remercie Monsieur Jean-Luc BRAUT pour son appui. Le budget dédié à la culture a permis l'organisation de manifestations telles que le festival itinérant, le dimanche en famille. Présent tous les mardis à la Communauté de communes, il s'engage à poursuivre son action pour que le développement culturel rayonne sur l'ensemble du territoire.

➤ 5ème VICE-PRESIDENT(E)

Madame GOMES Zita, élue communautaire de la commune de Saint-Aignan se présente candidate au poste de 5ème Vice-Présidente et déclare : « L'enfance-jeunesse a toujours fait partie de mon engagement personnel. Je m'emploie à développer efficacement cette compétence par la mise place de projet à l'échelle de la commune de Saint-Aignan ou j'ai acquis une reconnaissance. J'espère que ces élections ne sont pas décidée d'avance et que le discours de Monsieur Eric CARNAT ne sera pas réduit à de simples paroles. A travers de leurs candidatures les élus de Saint-Aignan souhaitent montrer leur volonté de participer au développement du territoire communautaire. »

Monsieur Jean-Luc BRAULT, ayant reçu le pouvoir Madame OLIVIER Christine qui ne peut assister à la séance communautaire, indique que celle-ci a accepté de renouveler sa candidature au poste de Vice-Présidente en charge de l'enfance-jeunesse et tient à souligner le travail remarquable qu'elle a accompli.

A la demande de Madame THEVENET Anne-Marie, le Président, Monsieur PAOLETTI Jacques informe l'Assemblée qu'il s'occupera personnellement du volet santé.

1 ^{er} Tour de scrutin	Candidat(s)	Nombre de			Suffrages exprimés	Majorité absolue	Nombre de voix	Elu (e)
		Votants	Nuls	Blanc				
	OLIVIER Christine	55	0	4	51	26	38	OLIVIER Christine
	GOMES Zita						13	

Madame Christine OLIVIER ayant obtenu la majorité absolue au 1er tour de scrutin, a été proclamée 5ème Vice- Présidente.

➤ 6ème VICE-PRESIDENT (E)

1 ^{er} Tour de scrutin	Candidat(s)	Nombre de			Suffrages exprimés	Majorité absolue	Nombre de voix	Elu (e)
		Votants	Nuls	Blanc				
	GOUTX Alain	55	4	10	41	21	41	GOUTX Alain

Monsieur Alain GOUTX ayant la majorité absolue au 1er tour de scrutin, a été proclamé 6ème Vice- Président. Il exprime sa gratitude envers l'Assemblée et insiste sur l'importance d'une réponse rapide de la Communauté aux directives du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage et rappelle que l'aménagement de l'aire de grand passage est une des priorités majeures.

➤ 7ème VICE-PRESIDENT (E)

Monsieur Gilles LIONS, élu communautaires et maire de la commune de Méhers, se présente candidat pour cette fonction qui comme il le souligne requiert une forte motivation. Passionné par l'aménagement du territoire, il souhaite s'impliquer dans l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) ainsi que dans la révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Madame Karine MICHOT, candidate au poste de 7ème Vice-présidente, déclare « Je souhaite continuer mes actions en accompagnant les communes dans la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) » outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie. En parallèle, au regard des observations faites par les communes membres, je m'engage à veiller à apporter les évolutions nécessaires au plan local d'urbanisme intercommunal pour répondre aux besoins spécifiques de chacun. Je continuerai à mener à bien les dossiers de déclarations de projets en cours et à venir dans le respect des finances publiques engagées à cet effet.

1 ^{er} Tour de scrutin	Candidat(s)	Nombre de			Suffrages exprimés	Majorité absolue	Nombre de voix	Elu (e)
		Votants	Nuls	Blanc				
	LIONS Gilles	55	2	7	46	24	15	----
	MICHOT Karine						31	MICHOT Karine

Madame Karine MICHOT ayant obtenu la majorité absolue au 1er tour de scrutin, a été proclamée 7ème Vice-Présidente. Elle remercie l'Assemblée mais également Monsieur Jean-Luc BRAULT pour sa confiance et déclare : « j'ai énormément appris à tes côtés et c'est grâce à toi que je suis devenue l'élue que je suis aujourd'hui. Je t'en remercie ».

➔ 8ème VICE-PRESIDENT (E)

1 ^{er} Tour de scrutin	Candidat(s)	Nombre de			Suffrages exprimés	Majorité absolue	Nombre de voix	Elu (e)
		Votants	Nuls	Blanc				
	CARNAT Eric	55	3	4	48	25	14	-----
	ROSET Jean-Jacques						34	ROSET Jean-Jacques

Monsieur Jean-Jacques ROSET ayant obtenu la majorité absolue au 1er tour de scrutin, a été proclamé 8ème Vice-Président. Il déclare « je remercie Jean-Luc BRAULT pour tout ce qu'il a pu m'apporter mais également l'ensemble des élus qui m'ont renouvelé leur confiance ».

➔ 9ème VICE-PRESIDENT(E)

Monsieur Eric CARNAT qui se présente candidat prend la parole : « La construction d'une 2ème passerelle entre Saint-Aignan et Noyers-sur-Cher et la régulation des meublés de tourisme sont des projets prioritaires pour moi en tant que candidat au poste de Vice-Président en charge du tourisme. Il est essentiel de ne pas oublier les sites touristiques les plus fréquentés et de répondre à leurs besoins en termes d'infrastructures routières et d'accompagnement.

Monsieur Damien HENAULT, candidat à ce poste, déclare : « Ayant travaillé au côté de Madame Stella COCHETON je souhaite apporter toute mon expérience pour le développement du tourisme sur le territoire communautaire qui est un volet important de l'économie.

1 ^{er} Tour de scrutin	Candidat(s)	Nombre de			Suffrages exprimés	Majorité absolue	Nombre de voix	Elu (e)
		Votants	Nuls	Blanc				
	CARNAT Eric	55	3	3	49	25	14	----
	HENAULT Damien						35	HENAULT Damien

Monsieur Damien HENAULT ayant obtenu la majorité absolue au 1er tour de scrutin, a été proclamé 9ème Vice-Président. Il déclare : « Eric, sache que la commune de Saint-Aignan n'a pas été et ne sera pas oubliée. Enfin je tiens à remercier tout particulièrement Monsieur Jean-Luc BRAULT. J'ai apprécié sa bienveillance, sa capacité de discernement, il a su en 2020 tendre la main à la commune de Montrichard malgré une situation initiale quelque peu complexe. Nous continuerons dans la même voie avec le nouveau Président, Jacques PAOETTI ».

➔ 10ème VICE-PRESIDENT(E)

1 ^{er} Tour de scrutin	Candidat(s)	Nombre de			Suffrages exprimés	Majorité absolue	Nombre de voix	Elu (e)
		Votants	Nuls	Blanc				
	POMA Alain	55	6	9	40	21	40	POMA Alain

Monsieur Alain POMA ayant obtenu la majorité absolue au 1er tour de scrutin, a été proclamé 10ème Vice-Président. Après avoir remercié l'ensemble des élus qui lui ont renouvelé leur confiance, il précise que son engagement sera sans faille pour défendre les intérêts du territoire pour lequel il consacre tout son temps.

Ces Vice-président(e)s ont été immédiatement installés comme suit :

1. Vice-présidence Finances : **Madame Stella COCHETON**, maire de Selles-sur-Cher
2. Vice-présidence Eau/Assainissement et Gémapi : Monsieur **Jean-François MARINIER**, maire de Monthou-sur-Cher
3. Vice-présidence Ressources humaines : **Madame Martine DELORD**, élue au Controis-en-Sologne
4. Vice-présidence culture : **Monsieur Christian SAUX**, maire de la Commune de Châteaueux
5. Vice-présidence Enfance Jeunesse : **Madame Christine OLIVIER**, adjointe à la Commune de Pontlevoy
6. Vice-présidence Gens du voyage : **Monsieur Alain GOUTX**, maire de la Commune de Pouillé
7. Vice-présidence Aménagement de l'espace : **Madame Karine MICHOT**, élue au Controis-en-Sologne, maire déléguée de Feings
8. Vice-présidence équipements communautaires : **Monsieur Jean-Jacques ROSET**, élu à la Commune de Noyers-sur-Cher
9. Vice-présidence Tourisme : **Monsieur Damien HENAULT**, maire de la Commune de Montrichard Val de Cher
10. Vice-présidence PCAET : **Monsieur Alain POMA**, maire de Châtillon/Cher

Monsieur le Président rappelle qu'il sera procédé ultérieurement à l'élection du poste de 11ème Vice-président car une réflexion doit être engagée sur les attributions dédiées à ce poste. Il remercie à nouveau les élus pour leur

confiance et invite toutes les communes à se rassembler afin de créer une unité territoriale cohérente pour le territoire communautaire.

4. DETERMINATION DU NOMBRE DE MEMBRES SUPPLEMENTAIRES DU BUREAU

Le Président indique à l'Assemblée que l'article L 5211-10 alinéa 1er du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que «le Bureau d'un établissement public de coopération intercommunale est composé d'un Président, d'un ou de plusieurs Vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres Pour une meilleure représentativité du territoire, le Président propose au Conseil d'élargir le bureau en fixant le nombre de membres à 9 portant ainsi la composition du bureau à un total de 20 membres. Le Conseil, à l'unanimité, décide de fixer le nombre de membres de bureau à 9 (neuf) appelés à siéger au sein du Bureau de la Communauté.

Monsieur Jacques PAOLETTI propose de reconduire les élu(e)s suivants dans leur fonction de membres supplémentaires :

- Monsieur Bernard BIETTE, maire de Soings-en-Sologne
- Monsieur Eric MARTELLIERE, élu au Controis-en-Sologne, maire délégué de Fougères-sur-Bièvre
- Monsieur Olivier RACAULT, maire de Faverolles-sur-Cher
- Monsieur Eric LACROIX, maire de Vallières-les-Grandes,
- Monsieur Bernard CORNEVIN, élu au Controis-en-Sologne
- Monsieur Jean-Pierre EPIAIS, maire de Couffy
- Madame Zita GOMES, élue communautaire de Saint-Aignan. Celle-ci laisse sa place à Monsieur Eric CARNAT, élu communautaire et maire de ladite commune
- Monsieur Pierre LANGLAIS, élu communautaire de Montrichard-Val de Cher et Maire délégué de la commune historique de Montrichard
- Monsieur Patrick GIBAULT, maire de Meusnes

5. ELECTION DES MEMBRES SUPPLEMENTAIRES DU BUREAU

➤ 1^{er} MEMBRE DU BUREAU

1 ^{er} Tour de scrutin	Candidat(s)	Nombre de			Suffrages exprimés	Majorité absolue	Nombre de voix	Elu (e)
		Votants	Nuls	Blanc				
	BIETTE Bernard	55	3	3	49	25	49	BIETTE Bernard

➤ 2^{ème} MEMBRE DU BUREAU

1 ^{er} Tour de scrutin	Candidat(s)	Nombre de			Suffrages exprimés	Majorité absolue	Nombre de voix	Elu (e)
		Votants	Nuls	Blanc				
	MARTELLIERE Eric	55	2	7	46	24	46	MARTELLIERE Eric

➤ 3^{ème} MEMBRE DU BUREAU

1 ^{er} Tour de scrutin	Candidat(s)	Nombre de			Suffrages exprimés	Majorité absolue	Nombre de voix	Elu (e)
		Votants	Nuls	Blanc				
	RACAULT Olivier	55	2	5	48	25	48	RACAULT Olivier

➤ 4^{ème} MEMBRE DU BUREAU

1 ^{er} Tour de scrutin	Candidat(s)	Nombre de			Suffrages exprimés	Majorité absolue	Nombre de voix	Elu (e)
		Votants	Nuls	Blanc				
	LACROIX Eric	55	2	7	46	24	46	LACROIX Eric

➤ 5^{ème} MEMBRE DU BUREAU

1 ^{er} Tour de scrutin	Candidat(s)	Nombre de			Suffrages exprimés	Majorité absolue	Nombre de voix	Elu (e)
		Votants	Nuls	Blanc				
	CORNEVIN Bernard	55	3	11	41	21	41	CORNEVIN Bernard

➤ 6^{ème} MEMBRE DU BUREAU

1 ^{er} Tour de scrutin	Candidat(s)	Nombre de			Suffrages exprimés	Majorité absolue	Nombre de voix	Elu (e)
		Votants	Nuls	Blanc				
	EPIAIS Jean-Pierre	55	5	6	44	23	44	EPIAIS Jean-Pierre

➤ 7^{ème} MEMBRE DU BUREAU

1 ^{er} Tour de scrutin	Candidat(s)	Nombre de			Suffrages exprimés	Majorité absolue	Nombre de voix	Elu (e)
		Votants	Nuls	Blanc				
	CARNAT Eric	55	12	13	30	16	30	CARNAT Eric

➡ **8^{ème} MEMBRE DU BUREAU**

1 ^{er} Tour de scrutin	Candidat(s)	Nombre de			Suffrages exprimés	Majorité absolue	Nombre de voix	Elu (e)
		Votants	Nuls	Blanc				
	LANGLAIS Pierre	55	2	1	52	27	52	LANGLAIS Pierre

➡ **9^{ème} MEMBRE DU BUREAU**

1 ^{er} Tour de scrutin	Candidat(s)	Nombre de			Suffrages exprimés	Majorité absolue	Nombre de voix	Elu (e)
		Votants	Nuls	Blanc				
	GIBAULT Patrick	55	5	1	49	25	49	GIBAULT Patrick

Sont élus membres du bureau :

1. **Monsieur Bernard BIETTE**, maire de la Commune de Soings-en-Sologne
2. **Monsieur Eric MARTELLIERE**, élu au Controis-en-Sologne, maire délégué de la Commune historique de Fougères-sur-Bièvre
3. **Monsieur Olivier RACAULT**, maire de la Commune de Faverolles-sur-Cher
4. **Monsieur Eric LACROIX**, maire de la Commune de Vallières-les-Grandes,
5. **Monsieur Bernard CORNEVIN**, élu au Controis-en-Sologne.
6. **Monsieur Jean-Pierre EPIAIS**, maire de la Commune de Couffy
7. **Madame Eric CARNAT**, maire de la Commune de Saint-Aignan
8. **Monsieur Pierre LANGLAIS**, élu à Montrichard Val de Cher, Maire délégué de la commune historique de Montrichard
9. **Monsieur Patrick GIBAULT**, maire de la Commune de Meusnes

Après la proclamation de l'élection des membres du bureau, Monsieur Jaques PAOLETTI, le Président donne lecture de la Charte de l'élu local en application de l'article L. 1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, créé par la Loi n°2015-366 du 31 mars 2015 - art. 2. Les élus locaux sont les membres des Conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la présente charte de l'élu local comme suit :

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins. Une obligation pour le maire, le président de la communauté ou de la métropole, dès leur élection, lors de la première réunion, d'informer les élus communaux et intercommunaux de leurs devoirs et de leurs droits Statut de l'élu(e) local(e)
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la présente charte. Un décret en Conseil d'Etat détermine les modalités et les critères de désignation des référents déontologues. Un décret en Conseil d'Etat détermine les modalités et les critères de désignation des référents déontologues

Entendu cet exposé, le Conseil, **à l'unanimité**, adopte la charte de l'élu ci-exposée.

6. DELEGATIONS DE POUVOIR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment celles de ses articles L. 5211-1 et suivants, notamment les articles L. 5211-9 et L. 5211-10, et l'article L.2122-22,

Vu les statuts de la Communauté de Communes en vigueur,

Vu le procès-verbal d'installation de la nouvelle gouvernance du 16 octobre 2023,

Considérant que le Conseil Communautaire peut déléguer certaines de ses attributions au Président de la Communauté de Communes, en dehors de celles énoncées à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil communautaire, **à l'unanimité**, procède à la délégation au Président de la Communauté de ses attributions suivantes :

1. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs modifications en cours d'exécution, lorsque les crédits sont inscrits au budget
2. De conclure, de réviser et de résilier les baux et contrats de location des biens immobiliers pour une durée n'excédant pas neuf années
3. De conclure, de réviser et de résilier les conventions de mise à disposition des équipements publics
4. De souscrire et résilier des contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre afférentes
5. De créer et de clôturer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires
6. D'intenter au nom de la Communauté de Communes du Val-de-Cher-Controis toutes les actions en justice et de défendre les intérêts de la Communauté Val-de-Cher-Controis dans l'ensemble des cas susceptibles de se présenter. Il pourra se faire assister par l'avocat de son choix
7. De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts
8. De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliquées des véhicules communautaires dans la limite de 10.000 €
9. De placer des dépôts de fonds auprès de l'Etat dans les conditions prévues aux articles L. 1424-30, L. 2122-22, L. 3211-2 et L. 4221-5
10. De déposer et signer toutes demandes et tous types d'acte d'urbanisme effectués au titre de la Communauté Val de Cher-Controis et de signer toutes conventions relatives au fonctionnement du service commun d'urbanisme
11. De prendre toute décision concernant la passation, la signature et l'exécution de toute convention conclue sans effet financier pour la Communauté.
12. D'approuver tous avenants aux conventions ayant pour objet de prendre en compte une modification contractuelle n'ayant pas d'effet financier pour la Communauté.
13. Décider du recrutement des agents contractuels, et de ses modalités, dans les conditions posées par l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984,
14. D'adopter, de modifier, et de résilier toute convention de mise à disposition individuelle d'agent telle que relevant du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relative au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Le Président rendra compte à chacune des réunions de l'organe délibérant des décisions/actes qu'il aura prises en application de cette délégation de pouvoir.

7. CONSTITUTION ET ÉLECTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Considérant qu'à la suite des élections de la gouvernance de la Communauté du 16 octobre 2023, il convient de constituer la Commission d'Appel d'Offres pour attribuer tous les marchés conclus au-delà des seuils de marchés publics fixés par la Commission Européenne,

Conformément aux articles L.1414-2 et 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission d'Appel d'Offres est composée par l'autorité territoriale habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, Président, et par cinq (5) membres titulaires et cinq (5) membres suppléants élus au sein de l'assemblée délibérante, à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il s'agit de membres ayant voix délibérative.

Le Président a la possibilité d'adjoindre d'autres membres à la CAO, en raison de leurs compétences, tels que les agents des services de la Communauté, des personnalités, le comptable public ou un représentant en charge de la concurrence. Il s'agit de membres ayant voix consultative.

Le Conseil Communautaire décide de procéder à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres à titre permanent. La liste des candidats qui se fait connaître est la suivante :

Membres Titulaires

Mme COCHETON Stella
Mme PLAT Françoise
M. HENAULT Damien
M. GOUTX Alain
M. POMA Alain

Membres Suppléants

M. MARTELLIERE Eric
M. GIBAULT Patrick
M. BIETTE Bernard
M. PLASSAIS Philippe
M. MARINIER Jean-François

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles D.1411-3 à D.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'élection des membres à la Commission d'Appel d'Offres ;

Vu le Procès-verbal d'élection de la nouvelle gouvernance du 16 octobre 2023 ;
Le Conseil Communautaire, décide à **l'unanimité** de procéder à l'élection de la Commission d'Appel d'Offres comme susvisé.

8. ELECTION COMMISSION « MAPA » (MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE)

En application du guide interne de procédure des marchés publics adopté en séance communautaire du 25 septembre dernier, Monsieur le Président propose à l'assemblée délibérante de constituer une Commission « MAPA » qui sera chargée de donner son avis sur l'attribution de tous les marchés publics (fournitures, services et travaux) supérieurs à 90 000 € HT.

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T),

Vu le guide interne de procédure des marchés publics adopté par délibération n°25S23-3 du 25 septembre 2023,

Le Conseil Communautaire, à **l'unanimité**, décide la création d'une Commission « MAPA » chargée de donner un avis sur l'attribution des marchés de fournitures, services et travaux supérieurs à 90 000 € HT, passés sous la forme de procédure adaptée et procède à l'élection des membres de la commission « MAPA »

Sont candidats :

Président : M. Jacques PAOLETTI

Membres : Mme COCHETON Stella

M. MARTELLIERE Eric

Mme ESNARD Dominique

M. POMA Alain

M. SARTORI Philippe

M. GIBAUT Patrick

Les candidats susvisés sont élus à **l'unanimité**. Le ou les techniciens qui auront travaillé sur le projet, le/la directeur général des services et/ou un collaborateur du service commande publique seront convoqués aux réunions de la Commission « MAPA », à titre consultatif. La convocation sera adressée par mail, et dans la mesure du possible en respectant un délai de prévenance de 5 jours. La commission MAPA se réunira sans condition de quorum, elle comprendra à minima un élu et un agent communautaires.

Monsieur Jacques PAOLETTI, le Président, conclut cette séance communautaire en exprimant tout son respect à Jean-Luc BRAULT pour le travail qu'il a accompli pour le territoire communautaire et indique compter sur sa présence pour bénéficier de son expérience. Ce dernier déclare « j'exprime toute ma gratitude envers le personnel, car sans eux rien ne serait possible. Pour ce qui me concerne mon engagement pour le territoire reste intact et je suis déterminé à trouver des solutions durables pour permettre à la Communauté de relever les nombreux défis qui se présentent à elle ». Enfin, ému, il remercie l'ensemble des élus pour la confiance qu'ils lui ont accordée.

La séance est levée à 20 h 00

Le Président

Monsieur Jacques PAOLETTI



La secrétaire de séance

Madame Stella COCHETON



Observations éventuelles :

Le Président demande au Conseil réuni le 13 novembre 2023 si des observations sont à apporter au procès-verbal de la dernière séance communautaire.

Le procès-verbal n'appelle aucune observation de la part de l'Assemblée